



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard, se sont réunis à 20h15 à la salle du Conseil, 11 Grande Rue - 25550 Saint-Julien-lès-Montbéliard, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire le 27 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Boillot Hervé, Devaux Laurence, Girardot Jacques, Moine Dominique, Perrey Eric, Pétrequin Jean-Mary, Pétrequin Stéphane, Sarrand Sandrine, Picquart Daniel, Zinck Florence.

Etait absente excusée : Claudine Bunod

Président de séance : Devaux Laurence.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Stéphane Pétrequin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Mme la Maire présente l'ordre du jour de la séance, qui comprend les points suivants :

- 1 Approbation Compte Rendu Conseil Municipal précédent**
- 2 Projet Travaux Enfouissement Réseaux Secs Grande rue**
- 3 Devis pour achat Barnum**
- 4 Budget Primitif 2023**
- 5 Subventions Associations 2023**
- 6 Questions et Informations diverses**

Mme la Maire exprime le souhait de présenter dans le point 6 un sujet complémentaire portant sur le versement de l'excédent budgétaire du compte « bois », demandant une délibération du conseil. Le conseil prend acte et accepte cet ajout.

1. Adoption du Compte Rendu Conseil Municipal précédent

Sur la demande de Mme la Maire, aucune remarque portant sur le contenu du compte rendu n'est formulée. Une remarque portant l'oubli, dans l'entête, de Jean-Mary Pétrequin parmi les conseillers présents. Le compte rendu sera modifié dans ce sens.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé **à l'unanimité**.



2. Projet Travaux Enfouissement Réseaux Secs Grande rue

Délibération D2023-04-01

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation par Mme la Maire qui expose le projet d'enfouissement des réseaux secs dans la grande Rue (Tranche 5), allant du 36 au 48 Grande rue.

Vu la présentation des montants des différentes prestations, pour un montant total de 156 450 € HT soit 186 250 € TTC, TVA sur laquelle 5 200 € seront éligibles à la FCTVA pour la commune et 5 400 € non.

Vu la présentation par Mme la Maire de la décomposition prévisionnelle du plan de financement.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'engager la réalisation et de financer les travaux dont le montant s'élève à 186 250 € TTC.

Article 2 :

Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

SYDED	52 300 € HT
Orange	3 375 € HT
PMA	46 125 € HT
Fonds libres Commune	54 650 € HT + 5 400 de TVA

Soit un total de 161 850 €

Article 3 :

Sollicite en conséquence le soutien financier de Pays de Montbéliard Agglomération au titre des fonds de concours

Article 4 :

Autorise le Maire à signer les actes relatifs à la réalisation de ce projet.

3. Devis pour achat Barnum

Monsieur Dominique Moine présente au Conseil le résultat de ses recherches en matière de structure temporaire. 3 devis sont présentés, sur lesquels le Conseil décide :

- Offre de la société RAY BOT, exclue, offre peu claire, avec un montant total non cohérent,
- Offre de la société VITABRI, exclue car trop élevée,
- L'offre de la société France Barnum est retenue, le Conseil demande à M. Moine de reprendre contact pour modifier l'offre de la manière suivante :
 - o 2 structures,
 - o 4 murs et non 8,
 - o Suppression des lests.



4. Budget Primitif 2023

Délibération D2023-04-02

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation par Mme la Maire du Budget Primitif Communal 2023, passé en revue poste par poste et se montant au total à :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	195 204,87 €	195 204,87 €
Section d'investissement	167 379,80 €	167 379,80 €
TOTAL	362 587,67 €	362 587,67 €

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** le Conseil Municipal

- Approuve le Budget Primitif Communal 2023,

Délibération D2023-04-03

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation par Mme la Maire du Budget Primitif Bois 2023, passé en revue poste par poste et se montant au total à :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	47 716,00 €	47 716,00 €
Section d'investissement	8 790,00 €	8 790,00 €
TOTAL	56 506,00 €	56 506,00 €

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** le Conseil Municipal

- Approuve le Budget Primitif Bois 2023

5. Subventions Associations 2023

Délibération D2023-04-04

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation par Mme la Maire des subventions attribuées en 2022,

Vu le montant total voté lors de la présentation du budget (800 € maximum),



Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- De provisionner les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ACCORDEES	2023
Les Amis de l'Hôpital	65 €
Animation Villageoise	350 €
Comice Agricole	50 €
Entraide Communale St Marie	80 €
Office National des Anciens Combattants (Bleuets)	20 €
Randonneurs Vallée du Rupt	50 €
Banque alimentaire de FC	60 €
SPA du Pays de Montbéliard	50 €
TOTAL	725 €

- De maintenir le montant alloué au Noël des seniors de la commune à 50 € maximum,
- De provisionner une subvention annuelle de 20 € par élève scolarisé au RPI de Sainte-Marie,
- De participer, pour les élèves au collège ou au lycée, à hauteur de 15% du montant d'éventuel voyage.

6. Questions et Informations diverses

- Reversement de l'excédent du budget forêt au budget principal

Délibération D2023-04-05

Le Conseil Municipal,

Constatant un excédent d'exploitation de 24 978 € dans le Budget Forêt 2023, décide, à **l'unanimité**, le versement d'une somme équivalente au Budget Principal.

Par conséquent les liquidations suivantes seront ordonnées :

- **Un mandat de 24 978 € au compte 6522 du Budget Forêt.**
- **Un titre de 24 978 € au compte 7551 du Budget Communal.**

L'ensemble des sujets ayant été épuisés, Mme la Maire clos le conseil à 21 h 50



Liste des délibérations

Selon article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Décret N°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité

Conseil Municipal du 03 avril 2023

Délibérations	Libellé
D2023-04-01	Projet Travaux Enfouissement Réseaux Secs Grande rue
D2023-04-02	Budget Communal Primitif 2023
D2023-04-03	Budget Bois Primitif 2023
D2023-04-04	Subventions Associations 2023
D2023-04-05	Reversement de l'excédent du budget forêt au budget principal

Fait à Saint-Julien-Lès-Montbéliard, mardi 04 avril 2023

Le Maire
Laurence Devaux

Le secrétaire
Stéphane Pétrequin